



Lettre économique d'Algérie

N° 50 – mars 2016 (14/04/16)

© DG Trésor

Relations bilatérales

3^{ème} session du Comité intergouvernemental de haut niveau Algéro-français (CIHN) et du Forum de Partenariats

Communiqué joint CIHN :

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2016/04/cihn_algéro-français.pdf

Liste des accords signés :

<http://www.ambafrance-dz.org/Comite-intergouvernemental-de-haut-niveau-algero-français-%D9%8EAvril-2016>

3^{ème} Forum de Partenariats :

<http://events-export.businessfrance.fr/forum-algerie/>

Allocution de M. Valls au Forum de Partenariats :

<http://www.ambafrance-dz.org/Allocution-de-Manuel-VALLS-Premier-ministre-au-Forum-des-partenariats-et-des>

Le ministre des Affaires étrangères et du développement international, M. Jean-Marc Ayrault, s'est rendu à Alger le 29 mars et a été reçu par le Président de la République algérienne, M. Abdelaziz Bouteflika. Dans le cadre de la préparation du CIHN, M. Jean-Louis Bianco, représentant spécial de M. Ayrault pour les relations avec l'Algérie, s'était également rendu à Alger le 19 mars dernier.

Le ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, M. Stéphane Le Foll, a rencontré M. Sellal et son homologue, M. Sid Ahmed Ferroukhi, le 24 mars, lors d'une visite à Alger. Ils ont procédé à l'évaluation de la coopération algéro-française sur les questions liées au développement des relations dans le domaine agricole.

La 3^{ème} session du CIHN s'est déroulée à Alger, les 9 et 10 avril, sous la présidence des Premiers ministres, MM. Manuel Valls et Abdelmalek Sellal. Ces derniers ont par ailleurs ouvert le 3^{ème} Forum de Partenariats Franco-Algérien, organisé par Business France, en présence du ministre de l'Economie, de l'industrie et du numérique, M. Emmanuel Macron, et du ministre de l'Industrie et des mines, M. Abdeslam Bouchouareb. Ce CIHN a permis la signature de 30 accords (15 de nature économique), dont 3 ont été signés lors de l'ouverture du Forum, en présence de MM. Valls, Sellal, Macron et Bouchouareb :

- Un pacte d'actionnaires relatif à l'extension de l'activité de CITAL à l'ingénierie, la fabrication et la maintenance d'autorails (joint-venture entre le groupe Alstom et le groupe SNVI (Ferrovia), la SNTF et l'Entreprise du Métro d'Alger).
- Une lettre d'intention entre le groupe Avril et le groupe Djadi pour la création d'une usine de fabrication de sauces condimentaires sous la marque Lesieur.
- Un accord entre Rouiller et Asmidal pour la création d'une joint-venture dans le domaine des phosphates.
- Un accord de partenariat entre Veolia Africa et ETRHB sur des projets de traitement des déchets et d'assainissement de l'eau a également été annoncé à cette occasion.

12 autres accords économiques ont été signés en présence du secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, M. Matthias Fekl, et de M. Ali Haddad, Président du FCE :

- Un pacte d'actionnaires entre Systra et la SNTF pour la création d'une joint-venture dans le domaine de l'ingénierie des systèmes ferroviaires ; et un accord entre la SNCF et la SNTF relatif à la formation dans les métiers du ferroviaire.
- Des documents finalisant le partenariat entre Sonelgaz, ACS et Sediver pour la production d'isolateurs électriques de haute tension
- Un accord entre la société French Tech Lille et le cluster numérique de Sidi Abdallah pour créer une alliance franco-algérienne du numérique
- Un accord entre la société Mi6 et plusieurs ingénieurs locaux pour le développement de société de services, conseil et formations aux entreprises
- Un accord entre Renault Trucks et Sagremac pour l'assemblage de camions.
- Un accord entre le cabinet EGIS et le FCE pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la réalisation du 1^{er} parc techno-industriel algérien
- 4 lettres d'intentions, l'une entre Boss HP et Boss Agri El Djezaïr pour la fabrication et la distribution de machinisme agricole et de composants hydrauliques, et les autres pour la création de joint-venture, respectivement entre : Anamelad Holding France et Kalma Communication Algérie ; Ulric de Varens SA et Cosmekarn Sarl ; Boone Comenor Metalimpex SA et Pro' Distributeur Sarl.
- Un accord entre Macir Vie et Care Bridges International (CBI) sur la gestion informatisée du parcours de soins dans le cadre de police d'assurance tiers payant.



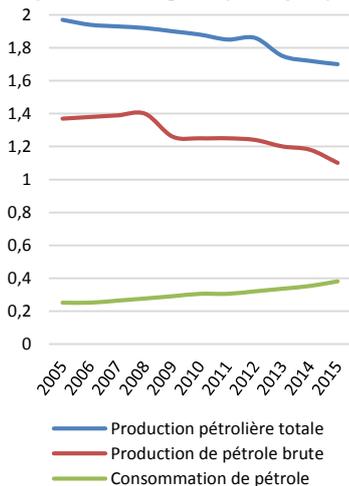
Economie

Rapport 2016 sur l'Algérie de l'Agence d'information sur l'énergie des Etats-Unis (U.S. Energy Information Agency)

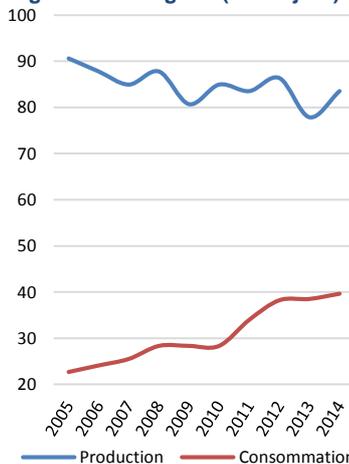
Rapport EIA 2016 :

https://www.eia.gov/beta/international/analysis_includes/countries_loq/Algeria/algeria.pdf

Production et consommation de pétrole en Algérie (Mbbbl/jour)



Production et consommation de gaz sec en Algérie (10⁹m³/jour)



Source : U.S. EIA

L'Algérie est le 1^{er} producteur de gaz naturel en Afrique, le 2^{ème} fournisseur de gaz naturel de l'Europe, et le 3^{ème} producteur de pétrole en Afrique. Le rapport remarque cependant, que la production de gaz naturel et de pétrole n'a cessé de décliner au cours de la dernière décennie, en raison des reports d'échéances de mise en œuvre des nouveaux projets d'infrastructure et de production dans le secteur.

1. Pétrole

L'Algérie détient la 3^{ème} réserve africaine de pétrole brute, avec 12,2 Mds de barils de réserves estimés, dont 71% se trouverait dans la région de Hassi Messaoud-Dahar et 15% dans le bassin d'Illizi. Elle a produit en moyenne 1,1 Mbbbl/jour de pétrole brut en 2015, auxquels s'ajoute 0,6 Mbbbl/jour de pétrole liquide non brut (qui n'entraîne pas dans la comptabilisation des quotas de l'OPEP, qui pour rappel n'ont pas été reconduits suite à la 168^{ème} réunion de décembre 2015). Enfin, l'Algérie détient 5 raffineries présentant une capacité totale de 523 000 bbl/jour.

Le rapport estime à 540 000 bbl/jour la quantité de pétrole exportée par l'Algérie et indique que 76% des exportations de pétrole brut algérien se font à destination de l'Europe, le reste étant exporté aux Amériques (17%) ou en Asie et Océanie (7%). Concernant la consommation domestique, estimée à 433 000 bbl/jour et en croissance de 6% par an en moyenne au cours de la dernière décennie, elle est principalement alimentée par le pétrole raffiné nationalement.

2. Gaz naturel

L'Algérie détient la 11^{ème} réserve mondiale de gaz naturel, soit la 2^{ème} réserve africaine derrière le Nigeria, avec 4 500 Mds m³ de réserves prouvées ; et la 3^{ème} réserve mondiale de gaz de schiste (dont l'exploitation a été autorisée en mai 2014 par le conseil des ministres), avec 20 000 Mds m³ recouvrables. En 2014, la production de gaz naturel algérienne s'est établie à 170 Mds m³, en croissance de 4% relativement à l'année précédente, alors qu'antérieurement la tendance était à un léger ralentissement de la production. En 2014, 45% de la production nationale de gaz brut a été mise sur le marché, tandis que 43% a été réinjectée dans les puits de pétrole afin d'en améliorer l'extraction, et les 2% restant ont été évacués. L'Algérie a exporté en 2014 environ 28 Mds m³ dont 86% à destination de l'Europe, 8% de l'Afrique et 6% de l'Asie et l'Océanie.

3. Electricité

A la fin 2014, l'Algérie avait une capacité de production électrique de 15,2 GW, qui provenait principalement de la combustion de gaz naturel et de centrales électriques à cycle combiné. 99% des foyers algériens seraient raccordés à l'électricité, avec une consommation qui a cru de 8% entre 2008 et 2014, pour atteindre 45 000 GW/h.

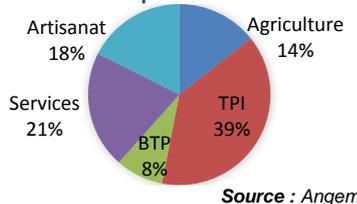
Economie

Publication du bilan des 10 ans de l'Agence nationale de gestion de micro-crédits (Angem)

Bilan ANGEM :

http://www.aps.dz/files/Bilan_ANGEM.pdf

Financement par secteur d'activité



Source : Angem

L'Angem est un dispositif de soutien à l'emploi créé en 2005 et rattaché au ministère de la Solidarité, de la Famille et de la condition de la Femme, et dont près de 764 000 personnes ont bénéficié au cours des 10 dernières années.

Le bilan révèle que 91% des micro-crédits octroyés ont été destinés à l'achat de matières premières et 9% aux financements triangulaires (Angem-banque-postulant au crédit). Un découpage par genre indique que les femmes ont bénéficié à hauteur de 62% des micro-crédits octroyés. Une analyse par tranche d'âge indique que ce sont les jeunes de 18-29 ans qui ont majoritairement bénéficiés de l'Angem, à hauteur de 37%, vient ensuite les 30-39 ans (32%), puis les 40-49 ans (18%), les seniors composant le reste.



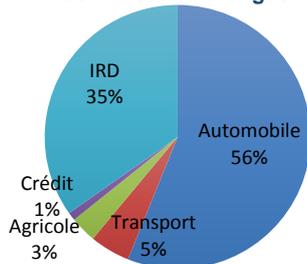
Economie

Publication de la note de conjoncture du CNA sur le marché des assurances en 2015

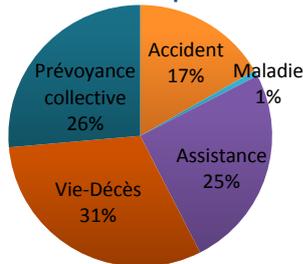
Rapport CNA 2015 :

http://www.cna.dz/content/download/30871/208329/version/1/file/NC_2015_T4.pdf

Structure des primes des assurances dommages



Structure des primes des assurances à la personne



Source : CNA

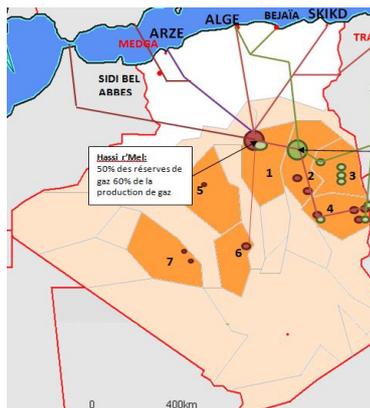
Le Conseil national des assurances (CNA) a publié son rapport annuel sur le secteur des assurances. Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires du marché direct du secteur des assurances a atteint 128,7 Mds DZD (1,15 Mds EUR), contre 126,5 Mds DZD (1,13 Mds EUR) en 2014, soit une progression de 1,7%. Le chiffre d'affaires réalisé par les assurances dommages est estimé à 118,1 Mds DZD (1,05 Mds EUR), contre 117,9 Mds DZD (1,05 Mds EUR) en 2014, soit une quasi-stagnation avec une croissance de seulement 0,2% (contre 7% l'année précédente). A contrario, les assurances à la personne ont progressé de 23% en 2015 pour s'établir à 10,6 Mds DZD (95 MEUR) en 2015. Les assurances dommages représentent 91,8% du marché des assurances en Algérie en 2015 (93,2% en 2014), les 8,2% restant relevant des assurances à la personne.

Une analyse par branche des assurances dommages permet d'observer une progression de 1,3% à 66,2 Mds DZD (591 MEUR) de l'assurance automobile, qui représente 56% du marché. La branche IRD (Incendies et risques divers), qui représente 35% du marché, a réalisé un chiffre d'affaire de 41,1 Mds DZD (367 MEUR), soit une baisse de 0,5%. La branche transport a enregistré une baisse de 15% à 5,8 Mds DZD (52 MEUR). L'assurance agricole a atteint 3,7 Mds DZD (33 MEUR), soit une croissance de 11,4% relativement à 2014. Enfin, l'assurance-crédit a progressé de 17,3%, pour s'établir à 1,2 Md DZD (11 MEUR) et représenter 1% de part de marché.

L'assurance de personnes a réalisé un chiffre d'affaire de 10,6 Mds DZD (95 MEUR) en 2015, contre 8,6 Mds DZD (77 MEUR) en 2014, soit une hausse de 23%. La performance est réalisée par la branche « accident » (1,8 Md DZD, en progression de 48,9%). Les garanties « assistance », « vie-décès » et « prévoyance collective » ont enregistré respectivement des taux de croissance de 15,8%, 31,7% et 11,4%. En revanche, l'assurance « maladie » a vu son chiffre d'affaire diminuer de 36,1%.

Politiques publiques

Prévisions de croissance à la hausse de la production d'hydrocarbures pour 2016



- principaux puits de gaz
- principaux puits de pétrole
- Bassins d'hydrocarbures principaux
- Bassins d'hydrocarbures secondaires

M. Amine Mazouzi, PDG de Sonatrach a annoncé une hausse de la production d'hydrocarbures pour l'année 2016, en rupture avec la baisse de la production observée en 2015. Ses projections de reprise se fondent sur l'optimisation des ressources en pétrole et gaz déjà existantes. En effet, des investissements réalisés au niveau des gisements pétroliers et gaziers, déjà en activité, ont permis de tirer la production vers le haut :

- hausse de 7 millions de m³/jour de gaz pour le gisement de Hassi R'mel ;
- hausse de plus de 4 000 tonnes de pétrole par jour pour Hassi Messaoud – plus grand puit pétrolier en exploitation ;
- hausse de 4 000 bbl/jour pour le gisement d'Oued Ennoumer (Ghardaïa).

Concernant le raffinage, des accords sont en cours de signature avec des partenaires étrangers pour la réalisation de trois nouvelles raffineries à Hassi Messaoud, Biskra et à Tiaret. Ces investissements s'inscrivent dans un objectif global d'augmentation de la production nationale en carburants et produits pétroliers à 60 millions de tonnes par an à l'horizon 2019 contre 27 millions de tonnes actuellement.

Enfin, la Sonatrach a récemment opéré le rachat de tous les actifs, en Algérie, de la compagnie américaine Amerada Hess, qui exploitait les champs d'El Gassi, El Agreb et Zotti, ainsi que le permis de Rhourde Errouni (Bir M'sana), exploité conjointement avec la compagnie publique Petronas (Malaisie).

**Politiques publiques****Païement électronique : signature d'une convention entre le CPA et CASH****Crédit populaire algérien (CPA) :**

Le CPA est une banque universelle qui en 1988 est devenue une entreprise publique économique par actions dont le capital est propriété exclusive de l'Etat. Depuis 1996, le CPA (comme toutes les banques publiques) sont placées sous tutelle du ministère des Finances.

La Compagnie d'Assurances des Hydrocarbures (CASH) :

Cash est une filiale de la Sonatrach, créée en 2013 en partenariat avec la Banque nationale d'Algérie et un partenaire koweïtien.

Une convention visant la facilitation et la généralisation de l'utilisation de la carte de paiement électronique dans les différentes agences de la Compagnie d'assurance des hydrocarbures (CASH) a été signée par le PDG du Crédit populaire algérien (CPA), M. Amar Boudiab, et le PDG de CASH, M. Naouri Mokhtar. Cette convention évitera aux clients le paiement en espèces et confèrera davantage de facilités en matière de prestations. Dans l'attente de la généralisation en 2016, des terminaux de paiement électronique à travers les 30 agences de la compagnie d'assurance, des appareils devraient être opérationnels dès la fin du mois de mars dans trois agences.

Selon le PDG du Crédit populaire algérien, la banque projette d'équiper de terminaux de paiement électronique toutes les compagnies d'assurance dans le pays, les entreprises des transports aériens, maritime, routier et ferroviaire, les entreprises de prestations (électricité, gaz, eau...) et les grandes surfaces commerciales. D'autre part, la banque aspire à généraliser l'accès au paiement en ligne et au paiement par carte à partir de n'importe quel terminal quel que soit la banque d'origine du client.

Au demeurant, les autorités algériennes ont confié vouloir développer le paiement par carte d'ici 2017 en s'appuyant notamment sur l'expertise d'entreprises étrangères.

Politiques publiques**6^{ème} édition du Salon des équipements pétroliers - NAPEC - à Alger****NAPEC :**

<http://www.napec-dz.com/>

Selon les organisateurs, le NAPEC a réuni près de 400 exposants et accueilli 25 000 visiteurs.

La 6^{ème} édition de l'Exposition et conférences nord-africaines sur les équipements et services pétroliers (NAPEC –North African Petroleum Exhibition and conférences) s'est déroulée du 8 au 11 mars à Alger. Les conférences ont eu pour thème l'évaluation des ressources conventionnelles et non conventionnelles de l'Algérie, et les atouts du pays dans les domaines de l'industrie du gaz.

Relations internationales**Jumelage entre les Cours des comptes française, algérienne, et portugaise dans le cadre du P3A de l'UE****Site du P3A :**

<http://www.p3a-algerie.org/>

Fiche du jumelage :

http://eeas.europa.eu/delegations/algeria/press_corner/all_news/news/2016/seminaire_lancement_jumelage_cours_des_comptes_fr.htm

L'objectif est de mettre les activités de la Cour des comptes algérienne en conformité avec les normes et les bonnes pratiques européennes et internationales afin de la hisser au rang des institutions supérieures de contrôle. Il s'agira pour cela de se conformer à la déclaration de Mexico sur l'indépendance des institutions supérieures de contrôle des finances publics (ISSAI 10).

Déclaration de Mexico sur l'indépendance des ISC:

http://fr.issai.org/media/13602/issai_10_f.pdf

M. Didier Migaud, Premier Président de la Cour des comptes françaises, s'est rendu à Alger le 23 mars, afin de rencontrer son homologue algérien, M. Abdelkader Benmarouf, et de participer ensemble à l'inauguration du jumelage intitulé « renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des comptes en matière de contrôle juridictionnel, d'exécution de la loi de finances et de la qualité de gestion ».

Le jumelage institutionnel entre la Cour des comptes algérienne, la Cour des comptes française et le Tribunal de Contas portugais, en tant que partenaire junior, a été inauguré en présence du ministre des Finances algérien, M. Abderrahmane Benkhalfa. Ce jumelage s'inscrit dans la 3^{ème} phase (2015-2017) du Programme d'appui à l'accord d'association (P3A) entre l'Algérie et l'Union européenne (UE). Il est doté d'un budget de 1,7 MEUR et vise à atteindre les résultats suivants dans les 24 mois :

- Doter la Cour des comptes algérienne des moyens indispensables à la mise en conformité de son fonctionnement et de son activité aux normes et bonnes pratiques européennes et internationales
- Réaménager la fonction juridictionnelle afin de la rendre plus efficiente et moins consommatrice de moyens
- Rédiger le rapport d'exécution budgétaire de la loi de finances plus rapidement, en l'axant sur les résultats, et ce en utilisant moins de ressources qu'auparavant.
- Orienter progressivement le contrôle de la qualité et de la performance de la gestion vers plus de conformité avec les normes et les bonnes pratiques européennes et internationales.



Relations internationales

L'Algérie est de nouveau éligible au Système généralisé de préférence américain (SGP), un dispositif facilitant l'accès des produits des pays bénéficiaires au marché américain en franchise de droits de douane. Ce régime préférentiel, dont avait bénéficié l'Algérie pour la 1^{er} fois en 2004, concerne les produits manufacturés, les produits semi-finis, certains produits agricoles et de la pêche, ainsi que certains produits de l'artisanat. En 2015, l'Algérie a exporté vers les Etats-Unis dans le cadre du SGP pour 1,6 MUSD (0,08% du montant de ses exportations vers le pays).

Tenu de la 4^{ème} session des discussions sur l'accord Tifa à Washington

L'Algérie et les Etats-Unis ont tenu le 11 mars à Washington, la 4^{ème} session de discussion sur l'Accord cadre pour le commerce et l'investissement (Tifa), afin de travailler autour des thèmes de la promotion de l'investissement et des partenariats entre les deux pays. A l'issue de cette rencontre, 6 secteurs potentiels de partenariats et d'investissement entre les entreprises des deux pays ont été identifiés : l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que les services. L'ambassadeur d'Algérie aux Etats-Unis, M. Madjid Bouguerra, a également souligné que la partie américaine avait affiché une réelle volonté d'assister l'Algérie dans les secteurs des services bancaires et des franchises.

Les Etats-Unis ont réitéré leur engagement à accompagner l'Algérie dans son processus d'accession à l'OMC en promettant de lui apporter appui et assistance lors du 13^{ème} round des négociations avec cette dernière, a indiqué le secrétaire général du Commerce, M. Nouredine Zaït.

Relations internationales

Ce mémorandum d'entente a été signé par le Secrétaire général du ministère, M. Kamel Chadi, et le Secrétaire général du CIHEAM, M. Cosimo Lacirignola, en présence du ministre de l'Agriculture, M. Sid Ahmed Ferroukhi.

Ces dix dernières années, plus de 1600 algériens ont suivi des formations dans l'un des 4 Instituts du CIHEAM situés en Italie, en Grèce, en Espagne et en France.

Signature d'un accord entre l'Algérie et la CIHEAM dans visant à renforcer leur coopération

Le ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche a signé, le 8 mars, avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), un mémorandum d'entente visant à renforcer leur coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le développement durable et la formation.

Cet accord porte sur quatre domaines jugés prioritaires pour les besoins de coopération, à savoir : l'accompagnement des politiques institutionnelles, le développement agricole/agro-alimentaire, le développement rural et local, ainsi que le développement halieutique et aquacole.

Relations internationales

Le Pasea, conclu en décembre 2010 entre l'UE et l'Algérie, a pour mission de promouvoir et de réguler le marché de l'emploi via le renforcement de l'ANEM et la mise en place de statistiques fiables sur la situation du marché de l'emploi.

Dotation d'un système d'information performant pour l'ANEM à la faveur du programme d'appui

Le Programme d'appui à l'emploi en Algérie (Pasea) a pris fin le 31 mars, après son lancement officiel en 2012. Il a permis à l'Agence nationale de l'emploi (ANEM), de se doter d'un système d'information performant et la formation de 4 200 cadres de l'ANEM, selon les responsables en charge de sa mise en œuvre. Le budget global qui lui a été alloué a été de 15,3 MEUR, dont 14,1 MEUR financés par l'Union européenne (UE).

Relations internationales

2^{ème} session de la commission de coopération entre l'Algérie et les Pays-Bas

Commerce algéro-néerlandais



Source : Douanes algériennes

La 2^{ème} session de la commission mixte de coopération économique et technologique entre l'Algérie et les Pays-Bas s'est tenu le 10 mars à La Haye, sous la coprésidence du ministre algérien des Affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Ramtane Lamamra, et de son homologue néerlandais, M. Bert Koenders. Cette rencontre fait suite au forum économique algéro-néerlandais, tenu la semaine précédente.

A l'issue de la rencontre, une convention de coopération dans le domaine de l'agriculture relative à la protection des végétaux et la mise en quarantaine végétale a été signée, ainsi qu'un mémorandum d'entente et de coopération dans le domaine des énergies renouvelables.

**Environnement des affaires**

Journal officiel n°9 :
<http://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2016/F2016009.pdf>

En 2015, l'Algérie a importé pour 1,04 Mds USD de poudre et crèmes de lait et de matières grasses laitières, en baisse de 45,5% par rapport à 2014, selon l'APS.

Entrée en vigueur du décret exécutif portant augmentation de la marge bénéficiaire des distributeurs laitiers

Le décret exécutif n° 16-65 du 16 février 2016 a été publié Journal Officiel n° 9 et est entré en vigueur dès le 1^{er} février. Les nouvelles dispositions modifient le décret de février 2001, et leur champ d'application est limité au lait pasteurisé partiellement écrémé obtenu par reconstitution ou recombinaison à partir de la poudre de lait subventionnée et fournie exclusivement par l'Office national interprofessionnel du Lait et des Produits laitiers (ONIL).

Désormais, la marge bénéficiaire des distributeurs de gros de lait pasteurisé en sachet est de 0,90 DA/litre, contre 0,75 DZD/litres antérieurement, tandis le prix de production du litre de lait est lui revu à la baisse, passant de 23,20 DA/litre à 23,35 DA/litre. En revanche, le prix de vente aux consommateurs à 25 DZD/litre et la marge des distributeurs en détail à 0,90 DZD/litre restent inchangés. Enfin, ce décret introduit l'interdiction de réorienter et/ou d'utiliser de la poudre de lait subventionnée pour la fabrication du lait entier ou d'autres produits laitiers et dérivés.

Environnement des affaires

Journal officiel n°10 :
<http://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2016/F2016010.pdf>

Selon le texte, cette formalisation vise à garantir la transparence des transactions, à connaître les quantités vendues ainsi que les prix pratiqués, et à mieux maîtriser les circuits de commercialisation allant de la production jusqu'à la distribution au consommateur final.

Un nouveau modèle de bon de transaction commerciale en vigueur dans trois mois

Le décret exécutif n°16-66 du 16 février 2016 définissant le modèle du document tenant lieu de facture ainsi que les catégories d'agents économiques tenus de l'utiliser, a été publié au Journal officiel, et entrera en vigueur en mai 2016.

Le texte dispose de l'obligation faite aux opérateurs, intervenant dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, de la pêche et de l'aquaculture, de délivrer une facture ou un bon de transaction commerciale. Les nouvelles dispositions concernent principalement les mentions obligatoires devant figurer sur ladite facture, notamment la désignation de la marchandise, le prix unitaire par produit, la quantité, et le montant total.

Environnement des affaires

Lors de l'inscription il est demandé de renseigner les statuts de l'entreprise, le numéro de registre de commerce, le NIF (Numéro d'identification fiscale) et la raison sociale.

Les informations demandées sur la plateforme : le code client, la raison sociale, le NIF et le NIN (Numéro d'identification nationale unique), le numéro du registre de commerce, le numéro de la licence d'importation, la référence d'agrément d'exercice d'activité, la définition de l'activité (production-revente en l'état), la nature de la marchandise et enfin l'objet, le numéro, la date, le montant ainsi que les modalités de paiement de la facture.

Une note de la Banque d'Algérie introduit l'obligation de pré-domiciliation bancaire électronique

La Banque d'Algérie a adressé le 14 mars, une note aux banques, relative au renforcement du contrôle des opérations de commerce extérieur. Cette note, signée par la Directeur Général des Changes, dispose qu'à compter du 15 mars 2016, tout acte définitif de domiciliation d'une opération d'importation/exportation, de biens ou de services, est subordonné à l'accomplissement d'une pré-domiciliation bancaire par voie électronique.

L'opération décrite consiste, dans un premier temps, en l'inscription de l'opérateur économique demandeur sur le site internet de sa banque domiciliaire, intermédiaire agréé, en fournissant les informations relatives à son entreprise. L'inscription terminée, l'opérateur reçoit une notification électronique lui ouvrant un accès, direct et sécurisé, à la plateforme dédiée à la pré-domiciliation.

Dans un deuxième temps, l'opérateur doit remplir un formulaire, en renseignant, entre autres, le numéro de licence d'importation (d'exportation), la nature de son activité (production ou revente en l'état), et enfin les informations relatives à l'opération objet de la demande (numéro, date, montant et modalités de paiement).

Cette démarche permet, d'une part, à la banque domiciliaire de centraliser les demandes de domiciliations de ses clients, et de procéder, après vérification des documents exigés, à la domiciliation effective des opérations d'importation ou d'exportation. D'autre part, elle entraînera un partage d'informations entre les banques et l'administration douanière pour une meilleure traçabilité de ces opérations.



Indicateurs socio-économiques

Tableau de bord-indicateurs clés

Population (au 1 ^{er} janvier 2016)	40,4 millions d'habitants
PIB/habitant USD (2015)	4345 USD
PIB/habitant en PPA USD (2015)	14163 USD
IDH (2015)	0,736 (83 ^{ème} sur 187)
Classement Doing Business (2016)	163 ^{ème} sur 189
Taux de chômage (2015)	11,2%
Taux d'inflation (rythme annuel en février 2016)	4,7%
Taux de change EUR/DZD (mars 2016)	123
Prix du baril de pétrole brut (OPEP basket price – moyenne mensuelle mars 2016)	34,7 USD
Réserves de change (au 31 décembre 2015)	143 Mds USD

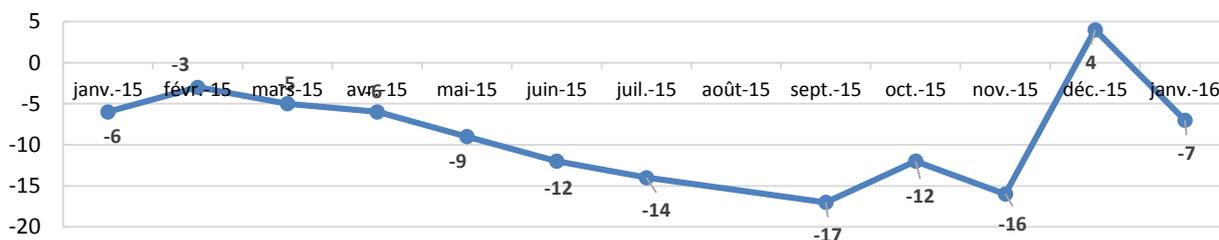
Sources : ONS, PNUD, Banque mondiale, Banque d'Algérie, OPEP, FMI

Indicateurs macroéconomiques annuels

	2012	2013	2014*	2015*	2016*	
PIB, croissance et inflation	PIB (en Mds USD, à prix courants)	207,8	209,7	213,5	175,1	181,7
	Taux de croissance du PIB à prix constants (en %)	3,3%	2,8%	3,8%	3,0%	3,9%
	PIB hors hydrocarbures (en Mds USD)	136,5	146,3	151,2	156,3	163,8
	Taux de croissance du PIB HH à prix constants (en %)	7,1%	7,1%	5,1%	4,8%	4,4%
	Taux d'inflation (moyenne annuelle, en %)	8,9%	3,3%	2,9%	4,0%	4,0%
	Taux d'investissement (en % du PIB)	41,0%	44,7%	47,8%	49,1%	47,5%
Comptes publics	Taux d'épargne (en % du PIB)	46,9%	45,1%	43,3%	31,4%	31,4%
	Solde budgétaire global (en % du PIB)	-4,1%	-0,4%	-7,3%	-13,7%	-11,2%
	Solde budgétaire global hors hydrocarbures (en % du PIB HH)	-45,7%	-34,3%	-36,6%	-33,3%	-31,2%
	Solde budgétaire hors Fonds de régulation des recettes (en % du PIB)	-20,2%	-13,4%	-19,6%	-22,1%	-12,4%
	Dettes publiques (en % du PIB)	11,0%	8,3%	8,8%	10,2%	13,6%
	Dettes extérieures brutes (en Mds USD)	3,6	3,4	4	3,2	2,5
Comptes externes	Fonds de régulation des recettes (en Mds DZD)	5634	5564	4774	3441	3131
	Balance commerciale (en Mds USD)	20,2	9,7	0,6	-6,8	-8,8
	Balance des services et des revenus (en Mds USD)	-11,0	-11,8	-13,0	-12,4	-12,4
	Transferts nets (en Mds USD)	3,2	2,8	3,3	3,2	3,3
	Flux nets d'IDE (en Mds USD)	1,5	2,0	1,5	1,5	2,1
	Balance courante (en Mds USD)	12,3	0,7	-9,1	-16,0	-17,9
Monnaie	Balance des paiements (en Mds USD)	12,1	-0,1	-5,9	-14,5	-15,9
	Avoirs extérieurs nets (en Mds DZD)	14940	15225	15735	14651	13856
	Avoirs intérieurs nets (en Mds DZD)	1171	1921	4503	258	1899
	Crédits à l'économie (en Mds DZD)	4288	5156	6511	7150	7925
	Monnaie et quasi monnaie M2 (en Mds DZD)	11015	11942	13677	14908	15755

Source : FMI, Banque d'Algérie °estimation *prévisions

Baromètre du Forum des Chefs d'Entreprises : indice de confiance des chefs d'entreprises



Les chefs d'entreprises membres du FCE sont interrogés sur leurs perspectives de production, leur volume de commandes et le niveau actuel de leurs stocks. Les valeurs du baromètre correspondent à la moyenne du solde de leur opinion (positive ou négative) sur chacun de ces items.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique d'Algérie (adresser les demandes à alger@dgtrésor.gov.dz).

Auteur : Service Économique Régional d'Algérie
Adresse : 25 chemin Abdelkader Gadouche 16035 Hydra

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Rédigé par : Martin Juillard, Sylvain Géranton, Adrien Sperry, Diana Ismail, Darine Chenine, Nabila Tata, Alexandre Fischman.

Revu par : Martin Juillard